

Département  
Du Bas-Rhin  
-----  
Arrondissement  
De SAVERNE  
-----

Nombre de  
Conseillers  
élus  
11  
-----

Nombre de  
Conseillers  
En fonction  
10  
-----

Conseillers  
Présents  
9  
-----

COMMUNE DE SINGRIST  
**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 février 2015**

Sous la présidence de madame le maire Béatrice LORENTZ.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs :

PAULEN René, BOEHM Alain, ENGEL Isabelle, SCHLEGEL Audrey, CHARDON Christine, GUNTNER Stéphane, FRIEDRICH Jean-Louis, THOMAS Olivier

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Monsieur HALFTERMEYER Dominique ayant donné procuration à M. PAULEN René

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Désignation du secrétaire de séance,
- 2) Approbation du PV du 02 décembre 2014,
- 3) CG 67 : Agence Technique d'Ingénierie Publique
- 4) Désignation d'un correspondant défense
- 5) Demande de subventions
- 6) Frais avancés par le Maire
- 7) Budget Primitif 2015 : ouverture de crédits pour dépenses d'investissement avant vote du budget
- 8) Groupama : acceptation d'un chèque suite sinistre
- 9) Divers

1) **Désignation d'un secrétaire de séance**

Le conseil municipal désigne comme secrétaire de séance Audrey SCHLEGEL.

2) **Approbation du PV du 02 décembre 2014**

Le procès-verbal de la séance du 02 décembre 2014 est approuvé à 9 voix pour et 1 abstention (Olivier THOMAS).

3) **CG 67 : Agence Technique d'Ingénierie Publique**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réforme territoriale et dans le risque de la perte de la clause de compétence générale du Département, il est proposé aux collectivités de créer un syndicat au premier semestre

2015 qui assure des prestations de services aux communes et groupements de communes sans transfert de compétences.

Les missions de base du syndicat mixte pourraient être :

- Le conseil en aménagement et en urbanisme
- L'accompagnement technique aux documents d'urbanisme et projets d'aménagement
- L'Instruction des permis de construire (ADS)
- La gestion des paies
- La gestion des listes électorales
- L'accompagnement des projets de territoires.

Une déclaration d'intention d'adhérer à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique a été transmise aux collectivités du Bas-Rhin pour connaître leur position sur la création de ce syndicat.

**Madame le Maire précise au Conseil Municipal que la déclaration d'intention d'adhérer à la future agence a été transmise aux services du Conseil Général courant décembre (délai de réponse maximal à fin janvier).**

**Seules les missions suivantes ont été retenues :**

- **Application du Droit des Sols (ADS)**
- **Conseil en aménagement et en urbanisme**
- **Accompagnement technique en aménagement et en urbanisme**

**Le Conseil Municipal délibérera ultérieurement sur son adhésion effective au syndicat mixte au vue des statuts de la future ATIP.**

#### **4) Désignation d'un correspondant défense**

Suite à un courrier du 15 octobre 2014 du ministère de la Défense, le Conseil Municipal est invité à désigner un correspondant défense dont le rôle est essentiel pour la sensibilisation des concitoyens aux questions de défense.

Après délibération et à l'unanimité, est désigné comme correspondant défense, Stéphane GUNTNER.

#### **5) Demande de subventions**

Madame le maire informe les conseillers que la mairie a réceptionné plusieurs demandes de subvention.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide d'attribuer les subventions ci-dessous :

- Amicale des donneurs de sang Dimbsthal-Salenthal-Singrist : subvention d'un montant de 175 € inscrit à l'article 6574 du Budget Primitif 2015 ;
- AIDES : subvention d'un montant de 50 € inscrit à l'article 6574 du Budget Primitif 2015.

#### 6) **Frais avancés par le Maire**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a avancé les frais d'achat concernant l'acquisition de fournitures administratives et de la duplication d'une clé pour la mairie pour un montant total de 87,23 €.

Elle sollicite donc l'avis du Conseil Municipal pour la prise en charge des frais susmentionnés par la collectivité.

Madame le Maire s'abstient. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le remboursement des frais susmentionnés par la collectivité.

#### 7) **Budget Primitif 2015 : ouverture de crédits pour dépenses d'investissement avant vote du budget**

Madame le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu de procéder au règlement de trois factures concernant la salle plurifonctionnelle communale. En effet, ne disposant pas assez de crédits dans le cadre des restes à réaliser sur l'exercice 2014, le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser le remboursement de ces factures.

Il est donc proposé d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour cette opération avant le vote du budget tel que cette possibilité est offerte par l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les entreprises concernées par cette décision sont :

- CROCKERY and CO : fournitures de mobiliers pour un montant de 2 499,64 € HT soit 2 999,57 € TTC ;
- CROCKERY and CO : vaisselles pour un montant de 7 247,74 € HT soit 8 697,29 € TTC ;
- S2EI : éclairage extérieur de la salle (parking et accès) pour un montant de 20 689,00 € HT soit 24 826,80 € TTC.

Le conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements susmentionnés et d'inscrire les crédits au Budget Primitif 2015.

#### 8) **GROUPAMA : acceptation d'un chèque suite sinistre**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'assurance GROUPAMA a transmis un chèque d'un montant de 539,10 € correspondant au remboursement de franchise consécutif au sinistre survenu le 22 octobre 2013 au rond-point situé sur la D1004 à l'entrée de Singrist.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le chèque de Groupama.

9) **Divers**

a) Madame le Maire signale aux conseillers un problème de la chaudière du Presbytère survenu le week-end du 8 au 9 février 2015. La société Adolff est intervenue le mercredi 4 février 2015. Le Conseil Municipal, après concertation, charge le Maire de solliciter un devis dans le cadre du contrat annuel d'entretien de la chaudière.

b) **Pass-loisirs** :

Madame le Maire revient sur l'occupation des salles de l'ancienne école par l'association Sports et Loisirs de Singrist dans le cadre de ses activités entre la période de novembre 2013 et mai 2014 (délibération du 291013).

Le Conseil Municipal décide de ne pas solliciter les loyers à l'association pour la période susmentionnée.

Concernant l'occupation de la nouvelle salle, le coût horaire serait fixé à 12 €.

René PAULEN, adjoint au Maire, souligne qu'il serait opportun d'attendre une année pour connaître une estimation chiffrée des dépenses de fonctionnement et ainsi fixer un coût horaire plus adapté.

c) Alain BOEHM, conseiller municipal, désirerait un inventaire détaillé des biens communaux pour les nouveaux élus.

d) **Urbanisme** : le Conseil Municipal prend connaissance du PC 067 469 14 E0008 pour la construction d'une maison individuelle.